



FRACTION

Administration communale de Schengen  
Collège des Bourgmestre et Échevins  
75, Wäistrooss  
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 11 août 2025

*Transmis par courriel*

**Objet :** QUESTION ECRITE BZ#07|2025

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe la

**QUESTION ECRITE BZ#07|2025**

**Valorisation du site européen et sécurité autour du Musée de Schengen**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Annette Willems-Kirsch  
Conseillère communale

## QUESTION ECRITE BZ#07|2025

### Valorisation du site européen et sécurité autour du Musée de Schengen

[ introduite par la fraction « Besser Zesummen » le 11août 2025 ]

---

Le site européen de Schengen, notamment autour du Musée Européen et du bateau Princesse Marie-Astrid, constitue un lieu symbolique de grande importance, aussi bien pour les visiteurs que pour les habitants de la commune.

Cependant, plusieurs points attirent notre attention :

1. Absence d'offre de restauration sur le site :

Actuellement, ni le bateau Princesse Marie-Astrid, ni le Musée Européen ne proposent un bistrot ou un point de restauration, et le Château de Schengen étant souvent fermé pour des événements privés, les touristes se retrouvent sans solution sur place.

Serait-il envisageable d'aménager un petit bistrot ou café à bord du bateau ou à proximité immédiate, afin de renforcer l'attractivité touristique du site tout en offrant un service apprécié par les résidents ?

2. Circulation non apaisée autour du musée :

La circulation reste dense et rapide aux abords du Musée Européen, ce qui représente un danger pour les piétons et nuit à l'expérience des visiteurs.

Une zone de circulation limitée à 20 km/h est-elle prévue autour du musée ? Et si oui, dans quels délais sa mise en place est-elle envisagée ?

3. Projet de quai prévu pour octobre 2025 :

Le quai devait être aménagé d'ici octobre 2025 dans le cadre du développement du site.

Ce calendrier est-il toujours d'actualité, ou des retards sont-ils à prévoir dans la réalisation de ce projet ?

4. En dernier point de notre question, nous souhaiterions formuler la remarque suivante : constatant que de nombreux visiteurs souhaitent découvrir gratuitement le Marie Astrid Europe sans passer par le musée, la fraction Besser Zesummen propose de permettre un accès direct et temporaire au bateau, distinct de celui du musée, jusqu'à son amarrage définitif au quai.

Ces quatre éléments sont essentiels pour assurer une meilleure mise en valeur du site à Schengen et améliorer l'accueil des visiteurs tout en répondant aux besoins de la population locale.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à cette demande et restons à disposition pour toute information complémentaire.

Avec nos salutations respectueuses,  
les conseillers de la fraction « Besser Zusammen »